

Informations Organisation Sanitaire COVID-19

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Président de Comités départementaux de Natation,

Je vous prie de trouver ci-dessous des informations importantes quant à l'organisation des compétitions de Natation Course sur le territoire régional.

Les comités départementaux devront s'assurer que les compétitions qui sont de leur ressort respectent les consignes sanitaires suivantes :

- Vérifier que la FMI (Fréquentation Maximale Instantanée) en dispositif COVID-19 mise en place par le gestionnaire de l'établissement recevant la compétition est supérieur au nombre de personnes attendus.
- La Ligue Grand Est de Natation organise ses compétitions à huis-clos jusqu'à nouvel ordre, il serait souhaitable que les comités départementaux mettent les mêmes obligations en place sur leur territoire.
- Les comités départementaux devront être en mesure de donner la liste exhaustive de toutes les personnes qui seront entrées dans la piscine lors de la manifestation.
- Les comités départementaux doivent s'assurer de la mise en place du protocole préconisé par la FFN et notamment de la partie 5 concernant les compétitions. Ce document est en téléchargement sur le site fédéral et également joint au mail dans lequel vous avez reçu ce courrier.

Romuald MANGEONJEAN
Directeur Général de la Ligue